

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

Statistique générale de la France (année 1879)

Journal de la société statistique de Paris, tome 23 (1882), p. 312-332

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1882__23__312_0

© Société de statistique de Paris, 1882, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE (ANNÉE 1879).

Le Ministre du commerce vient de faire distribuer le tome IX de la nouvelle série des publications du bureau de la statistique générale. Ce volume, établi sur le même plan que les précédents, comprend les statistiques ci-après, qui se rapportent toutes à l'année 1879 :

- 1° Mouvement de la population.
- 2° Octrois et communications.
- 3° Salaires.
- 4° Bureaux de bienfaisance.
- 5° Établissements hospitaliers ; enfants assistés.
- 6° Asiles d'aliénés.
- 7° Caisses d'épargne.
- 8° Monts-de-piété.
- 9° Libéralités aux établissements publics.
- 10° Agriculture.
- 11° Sinistres.
- 12° Industrie.

Nous allons analyser successivement ces divers documents, en renvoyant pour plus de détails à l'introduction qui précède l'ouvrage.

1° Mouvement de la population.

Les relevés de l'état civil pour l'année 1879 se résolvent par 282,776 mariages, 936,529 naissances, 43,273 mort-nés et 839,882 décès.

Par rapport à l'année précédente, il y a eu 788 naissances de moins, 602 mort-nés et 772 décès de plus. Rarement on avait constaté un état aussi stationnaire ; seuls, les mariages se sont accrus de 3,196, et c'est là un résultat heureux, car on se rappelle que, depuis 1875, les mariages avaient diminué dans une proportion telle qu'on pouvait concevoir des inquiétudes fondées sur la marche générale de notre population.

Pour mieux se rendre compte de ces variations, il convient d'étendre nos points de comparaison. Nous partirons de l'année 1873, année pendant laquelle, après les désastres de 1870-1871, compensés en partie par le mouvement ascendant de 1872, notre population a repris sa marche normale.

Voici d'abord quel a été le nombre des mariages et dans quelle mesure ce nombre a varié par rapport au chiffre de la population :

ANNÉES.	<i>Mariages.</i>		
	POPULATION moyenne.	MARIAGES.	MARIAGES- pour 100 habitants.
1873.	36,287,062	321,238	0.88
1874.	36,471,203	303,113	0.83
1875.	36,655,344	300,427	0.82
1876.	36,839,484 (1)	291,393	0.79
1877.	36,977,098	278,094	0.75
1878.	37,119,720	279,580	0.75
1879.	37,218,013	282,776	0.76

(1) C'est là un chiffre moyen, la population recensée en décembre 1876 a été de 36,905,788 habitants.

Dans les cinq années qui ont précédé la guerre, la moyenne des mariages avait varié de 0.80 à 0.78 par 100 habitants.

Cette moyenne a d'ailleurs été dépassée dans les trois premières années de la période qui nous occupe; mais ces premiers progrès n'ont pas tardé à faire place à un mouvement tout opposé, et jamais on n'était descendu à un taux aussi bas que celui qu'accusent les années 1877 et 1878. C'est à peine s'il y a lieu de noter le léger excédant de mariages qui s'est produit en 1879.

Si nous passons aux naissances, la même période nous fournit les chiffres suivants :

Naissances.

ANNÉES.	NOMBRE des naissances.	NAISSANCES pour 100 habitants.
1873	946,364	2.61
1874	954,652	2.62
1875	950,975	2.60
1876	966,682	2.62
1877	944,576	2.55
1878	937,317	2.53
1879	936,529	2.53

On remarquera combien ne cesse de décroître, surtout dans les trois dernières années, la natalité française, déjà si faible dans les années antérieures. A cet égard, nous occupons le dernier rang parmi les autres nations de l'Europe. La diminution presque constante des mariages suffirait seule à expliquer le décroissement continu de notre productivité.

Examinons quelle est dans les naissances la part réciproque des enfants légitimes et des enfants naturels :

ANNÉES.	ENFANTS légitimes.	ENFANTS naturels.	ENFANTS naturels pour 100 naissances.
1873	875,764	70,600	7.46
1874	885,358	69,294	7.26
1875	884,099	66,876	7.03
1876	899,376	67,306	6.96
1877	877,722	66,854	7.08
1878	869,536	67,781	7.25
1879	869,561	66,968	7.07

Dans les cinq années qui ont précédé cette période, la proportion des enfants naturels était de 7.61 pour 100 naissances; elle n'est plus aujourd'hui que de 7.16, et est même descendue à 7.07 en 1879.

Ainsi, non-seulement le nombre des enfants naturels diminue, par suite de la décroissance de la fécondité générale, mais leur rapport aux naissances est également en voie de diminution. Si ce mouvement devait continuer, ce serait là l'indice d'une certaine amélioration dans la moralité publique.

Dans les relevés de l'état civil français, les mort-nés proprement dits, aussi bien que les enfants morts avant la déclaration de naissance, qu'on n'a pu en séparer, forment une classe à part, et l'on a eu soin de ne les comprendre ni aux naissances ni aux décès.

Voyons dans quelle mesure leur nombre a varié depuis 1873 :

ANNÉES.	MORT-NÉS.	ENFANTS nés vivants.	TOTAL général des naissances	MORT-NÉS pour 100 nais- sances totales
1873	44,487	946,364	990,851	4.70
1874	44,613	954,652	999,265	4.46
1875	43,834	950,975	994,809	4.41
1876	44,680	966,682	1,011,362	4.42
1877	43,387	944,576	987,963	4.39
1878	43,293	937,317	980,610	4.41
1879	43,875	936,529	980,404	4.47

C'est pour la période entière une moyenne de 4.46 mort-nés pour 100 naissances totales; le rapport de la période antérieure était de 4.47. Il en résulte qu'à quelques fluctuations près, ce rapport reste à peu près constant. Toutefois, l'on constate une diminution assez marquée dans le nombre relatif des mort-nés issus d'unions illégitimes, et comme c'est parmi ces derniers qu'on compte le plus de victimes (connues ou inconnues) de l'avortement et de l'infanticide, on pourrait croire que ces crimes eux-mêmes tendraient à diminuer. La statistique de la justice criminelle confirme ce résultat, mais combien de ces attentats échappent à la répression !

Jusqu'ici, nous avons considéré les naissances dans leur ensemble, sans distinguer les sexes. Il nous suffira de dire, à ce propos, que dans les naissances d'enfants nés vivants, le rapport des garçons aux filles est de 104.5. Les garçons sont donc toujours en excédant sur les filles, mais dans une proportion qui diminue graduellement depuis la seconde moitié du siècle, époque où elle était de 106 p. 100.

Dans les naissances légitimes, la prépondérance masculine est de 104.6; elle est de 103.7 dans les naissances illégitimes. La différence, on le voit, n'est pas très-considérable, et c'est là un fait nouveau, car, dans les périodes antérieures, l'excédant des garçons, dans les naissances légitimes, était beaucoup plus accusé. Mais c'est dans les mort-nés surtout que les garçons dominent. Ici, l'on ne compte pas moins de 146 garçons par 100 filles.

La grande majorité des naissances provient d'accouchements simples, les accouchements multiples ne formant pas le centième du total. Ce qui distingue les accouchements multiples, c'est qu'ils donnent lieu à trois fois plus de mort-nés que les accouchements ordinaires.

Arrivons aux décès. Pendant la période que nous considérons, la mortalité, et par là nous entendons le rapport des décès à la population, a suivi la marche ci-après :

ANNÉES.	NOMBRE de décès.	Décès pour 100 habitants.
1873	844,589	2.33
1874	781,706	2.15
1875	845,062	2.31
1876	834,074	2.26
1877	801,956	2.17
1878	839,170	2.27
1879	839,882	2.26

La mortalité moyenne de la période est de 2.25 p. 100 habitants; elle était de 2.34 dans la période quinquennale précédente, pendant laquelle il est vrai de dire que deux années, 1865 et 1868, avaient été particulièrement éprouvées.

Comparée aux autres nations de l'Europe, la France est une de celles où la mor-

talité est la plus faible; c'est une de celles également où l'on sauvegarde le mieux la vie des petits enfants.

Voici quels ont été, pendant la période actuelle, les accroissements de la population résultant de l'excédant des naissances sur les décès :

ANNÉES.	NAISSANCES.	DÉCÈS.	EXCÉDANT des naissances.
1873.	946,364	844,588	101,766
1874.	954,652	781,706	172,947
1875.	950,975	845,062	105,913
1876.	966,682	834,074	132,608
1877.	944,576	801,956	142,620
1878.	937,317	839,170	98,147
1879.	936,529	839,882	96,647

On remarquera combien les accroissements ont été faibles dans les deux dernières années. Si les années 1880 et 1881 ne présentaient pas des résultats plus favorables, on pourrait estimer à 100,000 environ le chiffre de l'accroissement annuel, ce qui porterait la population probable, en décembre 1881, de 37,300,000 à 37,500,000 habitants. Mais il est possible que ce chiffre soit dépassé par suite de l'immigration étrangère.

2° Octrois.

Les comptes des octrois permettent d'apprécier l'importance relative des principales consommations dans les villes soumises à cette taxe ; mais il y a lieu d'examiner d'abord dans quelle mesure leur produit a augmenté dans le cours de ce siècle. On peut s'en faire une idée par le tableau suivant :

ANNÉES.	NOMBRE des communes à octroi.	POPULATION comprise dans le rayon des octrois.	PRODUIT BRUT y compris les recettes accessoires.	TAXE annuelle par habitant
1823	1,434	5,997,600	61,871,443	10 ^r 32 ^c
1833.	1,448	6,306,378	65,937,728	10 46
1843.	1,467	7,296,932	83,165,442	11 10
1853	1,475	7,329,782	90,424,212	13 16
1863.	1,510	9,582,144	157,439,539	16 43
1873.	1,516	10,517,410	211,205,737	20 08
1879.	1,536	10,744,903	263,228,886	24 50

On voit que, dans l'intervalle d'un demi-siècle qui sépare 1823 de 1873, le nombre des communes à octroi n'a augmenté que de 82, la population comprise dans leur rayon n'a pas tout à fait doublé, mais le produit a plus que triplé. Ce mouvement ascendant s'est continué depuis, et la taxe annuelle par habitant, qui était de 20 fr. en 1873, est de 24 fr. 50 c. en 1879.

En 1879, le produit brut des octrois se décompose ainsi, recettes accessoires non comprises :

Vins	77,740,859 francs.
Autres liquides	46,079,420 —
Comestibles	70,433,047 —
Combustibles	27,547,170 —
Fourrages	13,474,794 —
Matériaux	23,535,819 —
Objets divers	2,877,655 —
Soit au total	<u>261,688,764 —</u>

Produit dans lequel le seul octroi de Paris entre pour plus de moitié : 137,150,958 fr. contre 124,537,816 fr., produit des octrois de province. En résumé, la taxe par habitant, qui n'est que de 14 fr. 22 c. pour la province, s'élève pour Paris, à 68 fr. 96 c.

En étudiant la répartition des produits, on constate que la plus grande part provient des boissons et liquides; mais tandis que, de ce chef, le Parisien paie en moyenne 40 fr., les habitants des autres communes à octroi ne paient que 5 fr. par tête.

La différence est moindre pour les comestibles qui, par ordre d'importance, viennent immédiatement après les liquides, et dont la taxe moyenne est respectivement de 14 fr. et de 5 fr.

Le tableau de la situation financière des octrois fait connaître les *quantités* soumises aux droits, en ce qui concerne le vin, le cidre et l'alcool.

On en peut déduire la consommation annuelle par tête, dans les villes à octroi :

	PARIS.	PROVINCE.	ENSEMBLE des octrois.
	— litres. —	— litres. —	— litres. —
Vin.	222,00	116,00	136,00
Cidre	2,85	27,66	23,07
Alcool.	6,39	5,79	6,09

Il ne s'agit, bien entendu, ici que de la consommation des villes à octroi, et non de la consommation générale du pays.

Les tableaux qui suivent la situation financière concernent les villes chefs-lieux de département. Ils portent non-seulement sur le vin, le cidre et l'alcool, mais sur le pain et la viande. Voici, à cet égard, la consommation moyenne des principales villes de France :

	VIN.	ALCOOL.	CIDRE.	PAIN.	VIANDE.
	— litres. —	— litres. —	— litres. —	— kilogr. —	— kilogr. —
Paris.	222	6,39	2,85	150	80
Lyon	226	3,20	»	174	71
Marseille	190	4,00	»	214	64
Bordeaux	269	2,80	»	165	71
Lille	27	5,60	»	224	51
Nantes	161	3,30	»	278	46
Toulon	177	1,46	»	196	59
Rouen	51	14,00	104,00	187	62

3° Salaires de la petite industrie.

La statistique des salaires de la petite industrie est établie d'après les constatations des maires des villes chefs-lieux de département.

Elle a porté sur 62 corps d'état et a fourni, pour l'ensemble des villes chef-lieux, Paris excepté, les résultats généraux suivants, qui indiquent les progrès accomplis depuis 1853, date des premiers relevés faits sur ce point.

Moyenne des salaires des ouvriers nourris.

ANNÉES.	SALAIRE ordinaire	MAXI- MUM.	MINI- MUM.
1853	0 ^f 96	1 ^f 23	1 ^f 74
1879	1 48	1 87	1 18
Accroissement absolu . . .	0 ^f 52	0 ^f 64	0 ^f 44
Accroissement p. 100 . . .	53	52	59
Taux annuel p. 100	2.04	2.00	2.27

Salaires des ouvriers non nourris.

ANNÉES	SALAIRE ordinaire.	MAXI- MUM.	MINI- MUM.
1853	1 ^f 89	2 ^f 36	1 ^f 53
1879	2 93	3 63	2 43
Accroissement absolu . . .	<u>1^f04</u>	<u>1^f27</u>	<u>0^f90</u>
Accroissement p. 100 . . .	55	54	59
Taux annuel p. 100	2.12	2.08	2.27

On voit par là que, dans un quart de siècle, les salaires de la petite industrie se sont accrus d'environ 55 p. 100. — Si l'on ne considère que les ouvriers non nourris, qui forment la majeure partie des travailleurs, on trouve que pour les hommes le salaire moyen ordinaire s'est accru, dans le même intervalle, de 2 fr. 06 c. à 3 fr. 20 c., ou de 55 p. 100, et celui des femmes de 1 fr. 07 c. à 1 fr. 67 c. ou de 56 p. 100. Ainsi le salaire des femmes, qui dépasse à peine la moitié de celui des hommes, n'en a pas moins participé, dans une proportion égale, à la hausse générale qui vient d'être constatée.

A Paris, le salaire habituel des hommes s'est élevé de 3 fr. 81 c. à 5 fr. 21 c., ou de 37 p. 100, et celui des femmes de 2 fr. 12 c. à 2 fr. 78 c. ou de 31 p. 100. Il en résulte que si les salaires sont beaucoup plus élevés à Paris qu'en province, leur hausse a été relativement moins rapide.

On comprend que les variations que nous venons d'indiquer d'une manière générale ont pu ne pas être les mêmes pour chaque profession en particulier. Mais sur ce point, force nous est de renvoyer aux tableaux de la statistique officielle.

4° Bureaux de bienfaisance.

Les bureaux de bienfaisance sont chargés, sous la surveillance de l'autorité publique, d'assurer le soulagement des pauvres par des secours à domicile. Indépendamment de leurs revenus propres, qui aident à leur fonctionnement, les bureaux ont recours à la charité privée et reçoivent des subventions des communes ou départements et quelquefois de l'État.

Le nombre des bureaux qui ont fonctionné en 1879 s'élève à 13,819, ce qui correspond à 38 bureaux par 100 communes. Ces bureaux ont distribué des secours à 1,435,202 personnes, d'où il résulte que, pour 100 habitants, la proportion des individus inscrits aux bureaux de bienfaisance est de 3.9 ; mais comme, en réalité, la population des communes desservies n'est que 22 millions d'habitants, la proportion des inscrits atteint 6.5 p. 100.

Les ressources dont les bureaux de bienfaisance ont disposé en 1879 s'élèvent à la somme de 47,289,432 fr., dans laquelle sont compris 10,920,620 fr. de fonds libres provenant des exercices précédents :

Ce total se décompose ainsi :

Revenus propres aux bureaux . .	13,841,749	38
Subventions	9,490,436	26
Dons charitables	8,262,368	23
Autres recettes	4,274,259	13
	<u>36,368,812</u>	<u>100</u>
Fonds libres	10,920,620	
	<u>47,289,432</u>	

Pendant cette même année, les bureaux ont placé, soit en rentes, soit en immeubles, une somme de 14,054,701 fr., et contribué ainsi à augmenter leurs ressources pour l'avenir.

Si nous passons maintenant aux dépenses, nous trouvons qu'elles se sont élevées à 31,702,692 fr., laissant ainsi disponible un excédant de recettes de 15,586,740 fr.

Ces dépenses se sont ainsi réparties :

Entretien et construction d'immeubles	1,894,384	}	14
Personnel	2,031,218		
Matériel	482,517		
Secours	27,794,573		
	<hr/>		
	31,702,692		<hr/> 100

Les secours formant les 86 centièmes des dépenses, mais répartis entre 1,435,202 inscrits, ils n'accusent par tête qu'un chiffre de 19 fr., savoir 33 fr. pour les bureaux de Paris et 17 fr. pour ceux de province.

Ces résultats sont bien médiocres ; ils n'en accusent pas moins un certain progrès sur le passé. — Ajoutons que la plus grande partie des secours est distribuée sous forme d'aliments. Toutefois, à Paris, les secours en argent dépassent de quelque peu le montant des secours en *aliments*.

5° Statistique hospitalière.

D'après les renseignements fournis aux préfets, le nombre des établissements hospitaliers qui ont fonctionné en 1879 s'élève à 1,583, savoir 360 hôpitaux destinés au traitement des malades, 418 hospices pour les vieillards, infirmes et incurables, et 789 établissements mixtes servant à la fois d'hospices et d'hôpitaux. Un certain nombre de ces établissements se bornent à distribuer des secours.

Le personnel chargé du service hospitalier se compose de 28,928 personnes : 2,801 médecins et chirurgiens, 3,602 employés, 11,454 religieuses et 11,671 servants.

Ces établissements disposent de 166,856 lits, dont 72,083 pour le service des malades, 54,096 pour les infirmes, vieillards et incurables, 16,203 pour les enfants assistés ; enfin 24,414 lits sont affectés au personnel. En rapportant la partie de ce matériel affectée aux malades ou infirmes au nombre moyen des individus supposés traités pendant toute l'année, on trouve que la proportion des lits inoccupés, qui est de 40 p. 100 dans les hôpitaux, n'est que de 10 p. 100 seulement dans les hospices. Il en résulte que si les hôpitaux ont en général un nombre de lits suffisant, les hospices ne pourraient sans difficulté admettre un plus grand nombre de pensionnaires.

En ce qui concerne le mouvement des individus qui ont passé par ces divers établissements, nous considérerons successivement les malades proprement dits, les pensionnaires des hospices et les enfants assistés.

Mouvement des malades.

ANNÉES.	PRÉSENTS le 1 ^{er} janvier.	ENTRÉES.	TOTAL des traités.	SORTIES.	RESTANT au 31 décembre.
1875	42,178	368,433	410,611	367,916	42,695
1876	42,695	368,207	410,902	369,023	41,879
1877	41,343	366,328	407,671	363,851	43,820
1878	43,821	379,111	422,932	376,526	46,406
1879	46,406	391,360	437,766	388,028	49,738

On voit par là que la population des hôpitaux, après avoir quelque peu diminué jusqu'en 1877, tend à s'accroître depuis, et principalement en 1879.

Si l'on rapporte, pour chacune des années observées, le nombre des guérisons ainsi que celui des décès au nombre des individus *sortis définitivement* de l'hôpital, on obtient les rapports ci-après :

Rapport des guérisons et des décès aux sorties.

ANNÉES	GUÉRI- SONS.	DÉCÈS.	RAPPORT P. 100 SORTIES	
			des guérisons.	des décès.
1875	322,986	37,353	87.8	10.1
1876	322,714	38,492	87.4	10.4
1877	317,809	38,261	87.3	10.5
1878	330,103	38,746	87.5	10.3
1879	338,157	39,991	87.2	10.3

A l'expression de la mortalité qui vient d'être ainsi définie, on en substitue généralement une autre qui consiste à rapporter les décès aux malades traités pendant l'année. Il est évident toutefois que si l'on avait à rechercher la mortalité moyenne de la période, il ne faudrait tenir compte que des présents au 1^{er} janvier de l'année initiale, car pour les années intermédiaires, les présents feraient double emploi avec les restants de l'année antérieure.

Le chiffre de la mortalité déduit de cette méthode fournit, pour les cinq années qui nous occupent, les rapports successifs que voici : 9.1, 9.4, 9.4, 9.2, 9.1 ; qui d'ailleurs varient dans le même sens que les précédents.

Cette mortalité dépend essentiellement de la durée du traitement. Si l'on veut connaître le *risque mortuaire* propre au milieu hospitalier, ce terme doit être ramené à l'unité de temps, c'est-à-dire à la journée de présence.

Le nombre des journées de présence étant connu, la durée moyenne du séjour pendant l'année s'en déduit en divisant ce nombre par celui des traités ; on obtient alors successivement :

Durée moyenne du séjour.

ANNÉES.	DURÉE du séjour
1875	36
1876	35
1877	35
1878	35 $\frac{1}{2}$
1879	35

Quant au danger de mourir ou risque mortuaire afférent à chaque journée de présence, on l'obtient facilement en divisant les termes calculés plus haut en fonction des traités, par la durée du séjour.

Danger de mourir par journée de présence

ANNÉES.	MORTALITÉ journalière
1875	0,00255
1876	0,00268
1877	0,00268
1878	0,00260
1879	0,00262

Calculée d'après les mêmes principes, la mortalité générale de la population fournit pour la moyenne des cinq années dernières, 0,00063, chiffre 42 fois plus faible que la moyenne des rapports déduits du mouvement des malades. Les malades traités dans les hôpitaux ont donc 42 fois plus de chance de mourir que la population générale. Il est vrai de dire qu'ils ne courent cette chance que pour la durée du séjour qu'ils font à l'hôpital, laquelle varie de 35 à 36 jours.

Passons au mouvement dans les hospices :

Mouvement des vieillards, infirmes et incurables.

ANNÉES.	PRÉSENTS le 1 ^{er} janvier.	ENTRÉES.	TOTAL des traités.	SORTIES.	RESTANT au 31 décembre.
1875	49,872	17,992	67,864	18,285	49,579
1876	49,659	18,871	68,530	19,335	49,173
1877	49,373	16,672	65,045	15,206	49,839
1878	49,978	16,884	66,862	17,264	49,598
1879	49,484	14,905	64,389	14,647	49,742

On voit que, dans les hospices, le mouvement des entrées n'est pas incessant comme celui des malades, le nombre des admissions dépendant des places disponibles, lesquelles sont assez rares, vu le long séjour que les infirmes font dans ces établissements.

Cette durée a varié, en effet, de 257 à 258 jours : par suite, et bien que la mortalité pour 100 traités soit beaucoup plus considérable que dans les hôpitaux, le danger journalier de mort y est bien moins élevé.

Danger de mourir par journée de présence.

ANNÉES.	MORTALITÉ.
1875	0,00049
1876	0,00048
1877	0,00046
1878	0,00050
1879	0,00052

La moyenne de cette mortalité n'en est pas moins encore sept fois plus forte que la mortalité générale de la population.

Faisons maintenant connaître la situation financière des établissements hospitaliers.

Le nombre de ces établissements est resté depuis longtemps stationnaire, néanmoins leurs ressources n'ont pas cessé d'augmenter. En 1833, leurs recettes étaient de 51,222,079 fr. ; en 1861, elles s'élevaient à 103,541,828 fr. ; la réduction du territoire national les avaient ramenées en 1871 à 99,545,166 fr. ; elles sont aujourd'hui de 116,792,771 fr.

Recettes (1879).

	Francs.	
Revenus propres aux établissements	47,257,200	46
Subventions de tout genre	22,446,649	22
Dons et legs	5,264,899	5
Droit des pauvres sur les spectacles	3,017,389	3
Recettes diverses	6,684,754	7
Remboursements de frais des malades payants . .	17,829,422	17
	<u>102,500,313</u>	<u>100</u>
Fonds libres reportés	14,292,458	
	<u>116,792,771</u>	

Le tableau suivant indique les modifications qui se sont produites dans la fortune propre des établissements hospitaliers :

ANNÉES.	PRODUITS	RENTES.	ALIÉNATIONS
	d'immeubles		d'immeubles, rentes, etc.
—	francs.	francs.	francs
1853	14,301,906	9,504,497	3,589,484
1863	15,700,699	12,315,212	13,331,761
1873	18,225,292	15,885,363	6,819,622
1879	19,197,272	19,173,372	8,886,556

Quant aux dépenses, elles se sont élevées à 98,475,725 fr. laissant un excédant de recettes de 18,317,046 fr. à reporter sur les exercices suivants :

Dépenses (1879).

	Francs	
Dépenses par l'administration des biens et revenus	13,408,796	14
Dépenses hospitalières proprement dites	61,913,380	63
Secours à domicile	7,723,777	8
Dépenses diverses (y compris celles des enfants assistés)	15,429,772	15
	<u>98,475,725</u>	<u>100</u>

Si l'on divise le montant des dépenses hospitalières proprement dites par le total des journées de présence à l'hôpital ou à l'hospice, on trouve que le coût moyen d'une journée revient à 1 fr. 88 c.

A la statistique hospitalière se rattache celle des enfants assistés; le nombre de ces enfants, au 31 novembre 1879, a été de :

	GARÇONS	FILLES	TOTAL.
Enfants trouvés.	992	951	1,943
Enfants abandonnés.	24,545	23,032	47,577
Orphelins	5,794	4,777	10,571
Secourus chez les parents	22,598	20,739	43,337
	<u>53,929</u>	<u>49,499</u>	<u>103,428</u>

Comparés aux résultats des années précédentes, ces chiffres indiquent que la catégorie des enfants entretenus directement par les hospices tend à diminuer, tandis que le nombre des enfants secourus chez leurs parents augmente, depuis quelque temps, dans une assez forte proportion.

6° Asiles d'aliénés.

On estime à 85,000 environ le nombre des aliénés existant en France, soit dans les asiles qui leur sont destinés, soit à domicile. Dans ce nombre, on compte 47,000 fous proprement dits et 38,000 idiots et crétins, dont il n'y a pas plus de 5,000 dans les asiles.

On ne s'occupera, dans ce qui va suivre, que de la population des asiles. En 1879, on comptait en France 61 asiles publics, savoir : l'asile national de Charenton, 46 asiles départementaux et 14 quartiers d'hospice. Dans les établissements privés, au nombre de 42, 17 reçoivent des aliénés indigents et font l'office d'asiles publics; 25 sont des établissements purement privés, ne recevant que des pensionnaires payants.

Ces établissements sont répartis dans 63 départements. Il y a donc 24 départements (Belfort y compris) qui en sont encore dépourvus.

Voici quel a été, depuis cinq ans, le mouvement d'entrée et de sortie dans tous les asiles réunis:

Mouvement d'entrée et de sortie.

ANNÉES	PRÉSENTS le 1 ^{er} janvier.	ENTRÉES.	TOTAL des traités.	SORTIES et décès.	RESTANT au 31 décembre.
1875	42,348	13,030	55,378	12,381	42,997
1876	43,125	13,981	57,109	13,104	44,005
1877	43,967	13,345	57,312	11,986	45,326
1878	45,326	13,434	58,760	12,594	46,166
1879	46,079	13,340	59,419	12,507	46,912

Il en résulte que, du 1^{er} janvier 1875 au 31 décembre 1879, la population permanente des asiles s'est accrue de 4,564. L'augmentation a porté principalement sur les asiles départementaux et sur les asiles privés, faisant fonction d'asiles publics.

Dans l'aliénation mentale, on distingue sommairement quatre catégories : les fous proprement dits, les fous paralytiques, les individus atteints de démence sénile et enfin les idiots et crétins.

La plus forte augmentation a porté sur la folie paralytique ; il y a lieu de remarquer à cet égard que cette affection frappe surtout sur les alcooliques, dont le nombre va sans cesse en croissant.

En général, le séjour moyen des aliénés dans l'asile est de 280 jours, mais tandis que pour les hommes il est de 271 jours seulement, il dépasse 286 pour les femmes.

Ce sont les idiots et, après eux, les déments qui font à l'asile le séjour le plus prolongé (306 et 281 jours). Pour les fous proprement dits, la durée moyenne du séjour est de 279 jours. Elle n'est que 253 jours pour les fous paralytiques.

Les admissions comprennent, outre les individus qui entrent pour une première fois dans les asiles, ceux qui y reviennent pour cause de rechute ou qui y sont réintégrés, soit après guérison incomplète, soit après s'être évadés. Ce mouvement se complique de transfèrements d'asile en asile, mais ce n'est là, à vrai dire, qu'un mouvement intérieur qui ne change pas l'effectif de la population.

Les rechutes n'ont une certaine importance que dans la folie simple. La folie simple est également la seule qui offre quelques chances de guérison, et encore ces chances favorables ne portent-elles que sur les fous admis tout récemment ; elles disparaissent avec un séjour trop prolongé.

Si, comme nous l'avons fait pour les hôpitaux et hospices, nous cherchons quel est, dans les asiles, le danger de mourir pour une journée de présence, nous trouvons, pour 1879, les rapports ci-après, qui ne diffèrent que très-peu de ceux des années antérieures :

Mortalité moyenne par journée de présence.

Folie simple	0,000,22
Folie paralytique	0,001,57
Démence sénile	0,000,65
Idiotie et crétinisme	0,000,18
Moyenne	0,000,34

Ce qui frappe dans ces résultats, c'est la mortalité tout à fait extraordinaire des fous paralytiques. C'est qu'ici l'atteinte intellectuelle est la résultante directe de lésions physiques, ce qui aggrave considérablement la situation du sujet.

La mortalité qui sévit dans les asiles n'a d'ailleurs rien d'excessif; elle est néanmoins cinq fois supérieure à celle de la population générale.

Sur les 46,079 aliénés présents dans les asiles, le 1^{er} janvier 1879, on en comptait 38,168 qui y étaient entretenus par les soins des départements, soit que le département fit tous les frais de leur entretien, soit qu'il y fût aidé par les communes, certaines associations charitables ou même les familles.

Suivant la nature des asiles, la proportion des aliénés à la charge de leurs familles est exprimée par les rapports ci-après :

Asile national	85 p. 100.
Asiles départementaux.	14 —
Quartiers d'hospice.	36 —
Asiles privés faisant fonction d'asiles publics	25 —
Asiles privés proprement dits.	86 —

Il y aurait intérêt à ce que le nombre des asiles fût augmenté, car aujourd'hui encore il y a plus d'un tiers des aliénés indigents qui sont traités souvent fort loin hors de leur département.

7° Caisses d'épargne.

Le nombre des caisses d'épargne qui ont fonctionné en 1879 est de 531. Ces caisses comportent 831 succursales.

La fortune des caisses, laquelle s'alimente des intérêts et de leur capital, des souscriptions, des dons et legs, des bonifications sur la retenue faite aux déposants et de celles qui résultent de la déchéance trentenaire, est en voie d'augmentation; de 20 millions qu'elle était au 1^{er} juin 1875, elle est arrivée au 31 décembre 1879 à dépasser 27 millions.

Voici quel a été le mouvement des opérations des caisses pendant les cinq dernières années :

Mouvement des livrets.

ANNÉES.	LIVRETS existant au 1 ^{er} janvier.	COMPTES nouveaux ouverts pendant l'année	TOTAL.	LIVRETS soldés.	LIVRETS restant au 31 décembre.
1875	2,170,458	360,768	2,531,226	165,659	2,365,567
1876	2,365,811	437,164	2,802,975	177,766	2,625,209
1877	2,624,861	440,101	3,064,962	196,699	2,868,263
1878	2,868,330	500,550	3,368,880	195,179	3,173,701
1879	3,173,642	562,971	3,736,613	228,902	3,507,711

Il résulte de ces chiffres que le nombre moyen des livrets courants, qui était de 6.19 p. 100 habitants en 1875, est en 1879 de 8.98.

Le tableau suivant permet de se rendre compte de l'importance de ces opérations. Nous donnons les chiffres en millions de francs.

Crédits des déposants (en millions).

ANNÉES.	STOCK au 1 ^{er} janvier.	MONTANT des versements.	TOTAL.	MONTANT des remboursements.	STOCK au 31 décembre.
1875.	574	269	843	183	660
1876.	660	323	983	214	769
1877.	770	342	1,112	249	863
1878.	863	412	1,275	259	1,016
1879.	1,016	450	1,466	311	1,155

On voit que, du 1^{er} janvier 1875 au 11 décembre 1879, le stock dû aux déposants a doublé.

Cet accroissement considérable a eu une influence marquée sur la valeur moyenne des livrets, laquelle n'était que de 272 fr. en 1875, et qui s'élève en 1879 à 325 fr.

Le total de 1,155,000 fr., qui constitue le stock au 31 décembre 1877, se subdivise ainsi qu'il suit, selon la quotité des livrets existants :

	Millions de francs.	
Livrets de 500 fr. et au-dessous	290	25 p. 100.
— 501 à 800 fr.	253	22 —
— 801 à 1,000 fr.	248	21 —
— 1,001 fr. et au-dessus (réductible).	353	31 —
— 10,001 fr. et au-dessus (irréductible).	11	1 —
	<u>1,155</u>	<u>100</u>

Quant aux comptes nouveaux dont le nombre est, pour 1879, de 562,971 et le montant de 107 millions, la répartition s'en est effectuée comme il suit, selon la profession des déposants :

PROFESSIONS.	NOMBRE des livrets.	MONTANT des livrets.	LIVRETS par 100 habitants de chaque profession.
Ouvriers.	128,822	27,964,029 fr.	20.5
Domestiques	57,626	10,639,966	24.2
Employés	23,877	5,112,115	30.9
Militaires et marins	10,848	1,916,695	20.9
Professions diverses	149,010	43,440,581	20.4
	<u>370,183</u>	<u>89,073,386</u>	
Enfants mineurs	192,151	17,767,719	
Sociétés de secours mutuels.	637	440,667	
	<u>562,971</u>	<u>107,281,772</u>	

D'où il résulte que ce sont les employés et, après eux, les domestiques qui forment la plus forte clientèle des caisses d'épargne.

En résumé, quoiqu'il y ait eu un certain ralentissement en 1879, le mouvement des caisses d'épargne a fait depuis quelques années des progrès considérables, et les mesures récentes que l'on a prises pour favoriser cette institution ne pourront que contribuer à la développer.

8° Monts-de-piété.

On sait que les monts-de-piété sont des établissements institués pour venir en aide aux malheureux ou aux personnes momentanément gênées dans leurs affai-

res, en leur prêtant, sur nantissement et moyennant intérêt, l'argent dont ils ont besoin. Il arrive souvent, en outre, que, pour éviter toute atteinte à leur crédit, les négociants et quelquefois même de riches particuliers ont recours à ces établissements, au lieu de faire un emprunt à des banques privées.

Le nombre des monts-de-piété n'a pas varié depuis 1871 ; il est toujours de 42, répartis dans 24 départements : le Nord en compte dix à lui seul ; les Bouches-du-Rhône et Vaucluse, chacun quatre ; le Pas-de-Calais, trois ; le Gard, Meurthe-et-Moselle, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Var, chacun deux ; enfin il n'y a qu'un seul mont-de-piété dans les départements suivants : Aisne, Alpes-Maritimes, Côte-d'Or, Doubs, Finistère, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Isère, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Marne, Rhône, Seine et Haute-Vienne.

La population desservie par les 42 monts-de-piété est, d'après le recensement de 1876, de 4,734,000 âmes, savoir : 1,988,000 pour Paris et 2,746,000 pour les 41 établissements de province.

Le mont-de-piété de Paris l'emporte d'ailleurs pour le nombre et l'importance des opérations sur tous les établissements de province réunis.

Voici quel a été, pour l'ensemble des monts-de-piété, le nombre et le montant des sommes prêtées pendant les cinq dernières années :

<i>Engagements.</i>		
ANNÉES.	NOMBRE des engagements.	SOMMES prêtées.
—	—	francs.
1875.	2,881,149	49,855,675
1876.	3,175,068	54,753,034
1877.	3,223,168	55,311,460
1878.	3,012,571	52,995,948
1879.	3,120,077	55,191,325

Mais, tandis qu'en province le nombre des prêts par 100 habitants n'est en moyenne que de 50, il s'élève à Paris à 87.

Même différence en ce qui concerne la quotité moyenne des prêts, qui est à Paris de 20 fr. 50 c., tandis qu'elle n'atteint pas 15 fr. en province (14 fr. 97 c.).

En considérant les monts-de-piété dans leur ensemble, cette quotité a varié depuis cinq ans de 17 fr. 31 c. à 17 fr. 69 c. Ajoutons que le tiers des prêts environ ne procurent pas à l'emprunteur plus de 5 fr., et les quatre cinquièmes ne dépassent pas 25 fr.

Les emprunteurs qui ne sont pas à même de dégager leur nantissement peuvent recourir au renouvellement de leur engagement. Sur 100 objets engagés, il y en a 35, c'est-à-dire un peu plus du tiers qui sont présentés au renouvellement. Les renouvellements portent sur des articles estimés relativement à un prix élevé, et ce qui le prouve c'est que la valeur moyenne des objets engagés étant d'environ 17 fr., celle des objets renouvelés est d'environ 24 fr. Le plus grand nombre des objets engagés sont retirés (92 p. 100) et leur valeur moyenne diffère peu de celle de l'estimation primitive.

Faute de dégagement et de renouvellement, les objets déposés au mont-de-piété sont vendus. Les 290,276 articles vendus en 1879 avaient été estimés à 4,251,805 francs. Ce qui équivaut à 15 fr. par article.

Les *bonis* résultant de ces ventes se sont élevés, pendant la même année, à 1,297,215 fr., somme de laquelle 945,659 fr. ont été rendus aux emprunteurs, tandis

que 351,556 fr. n'ont pas été réclamés et sont restés ainsi la propriété des monts-de-piété.

Les frais d'administration se sont élevés, en 1879, à 3,115,666 fr., savoir : 1,899,102 fr. pour Paris et 1,216,564 fr. pour les autres établissements. La dépense moyenne par engagement revient, d'après cela, à 1 fr. 10 c., pour le mont-de-piété de Paris et à 88 cent. en moyenne pour ceux de province.

Le bénéfice réalisé par les monts-de-piété s'est élevé, en 1879, à 879,908 fr. La plus grande partie de ce bénéfice contribue à accroître les ressources des établissements hospitaliers et autres œuvres de bienfaisance.

9° Libéralités aux établissements publics.

(Dons et legs.)

Les lois existantes permettent aux départements, aux communes et aux établissements reconnus d'utilité publique, d'accepter les libéralités qui leur sont faites sous forme de dons ou de legs, à certaines conditions.

Le montant annuel des libéralités est plus ou moins variable, comme on peut en juger par les chiffres ci-après, afférents aux cinq dernières années :

Montant total des libéralités.

ANNÉES.	FRANCS.
1875	31,926,566
1876	26,499,034
1877	29,549,490
1878	24,373,630
1879	28,892,126

Il y a là, comme on le voit, une sorte de mouvement alternatif.

Si nous nous bornons à l'année 1879, nous trouvons que le montant des libéralités s'est ainsi réparti, suivant la nature des établissements dotés :

	FRANCS.	
Communes et départements	5,479,003	19
Établissements	{ religieux hospitaliers de prévoyance d'instruction publique.	7,750,279
		15,123,614
		370,191
		169,039
	<u>28,892,126</u>	<u>100</u>

Il y a lieu de remarquer à cet égard, que les établissements religieux qui, il y a cinq ans encore, occupaient le premier rang, sont de plus en plus distancés par les établissements hospitaliers.

Ces libéralités résultent de 5,688 donations, ce qui porte à 5,080 fr. la valeur moyenne d'une donation.

Leur montant total se répartit ainsi qu'il suit, suivant la nature des valeurs :

Valeurs immobilières	7,645,619 ^f
Capitaux	17,554,308
Titres de rente	3,692,199
	<u>28,892,126</u>

Il en résulte que le quart environ (c'était auparavant le tiers) des sommes léguées consistent en valeurs immobilières.

Le département qui s'est fait le plus remarquer par l'importance de ses dons et legs est la Seine, qui a reçu pour sa part 6,953,469 fr., puis viennent les Hautes-Pyrénées, la Mayenne et le Nord.

10° Statistique agricole.

Voici quels ont été, pour l'année 1879, les principaux résultats de la récolte en céréales.

	NOMBRE d'hectares cultivés.	RENDEMENT moyen par hectare.	PRODUCTION totale en grains.
Froment	6,929,306	11.67	80,899,123
Méteil	401,636	11.52	4,625,696
Seigle	1,772,989	10.80	19,134,784
Orge	1,010,047	15.48	16,035,179
Sarrasin	622,529	14.37	8,953,718
Mais	612,580	12.28	7,524,490
Millet	48,192	11.50	552,241
Avoine	3,330,594	22.47	74,848,977
	<u>14,727,873</u>	<u>14.43</u>	<u>212,574,208</u>

Rappelons les résultats des cinq années précédentes :

1878	14,831,094	16.51	244,928,601
1877	14,988,085	15.92	238,660,813
1876	14,768,004	15.40	227,475,721
1875	14,780,704	16.48	243,697,316
1874	14,905,380	19.28	287,378,868

Si à la production en grains on ajoute celle de la paille, qui est évaluée pour 1879 à 273,982,500 quintaux, on trouve que la valeur brute de la récolte en céréales est de 4,606,604,768 fr. (elle avait dépassé 5 milliards en 1878). D'après cela, la valeur brute de l'hectare se trouve être de 313 fr., au lieu de 347 fr. en 1878.

Les *farineux alimentaires*, et sous ce titre on comprend les légumes secs, les pommes de terre et les châtaignes, ont occupé, en 1879, 2,005,535 hectares, savoir :

Farineux alimentaires.

	HECTARES.	HECTOLITRES.
Légumes secs	289,265	3,580,047
Pommes de terre	1,265,549	101,881,631
Châtaignes	450,721	6,124,586
	<u>2,005,535</u>	<u>111,586,264</u>

La valeur brute de cette production est de 774 millions de francs, dont 639 millions pour les pommes de terre. Elle avait été de 803 millions en 1878, de 849 millions en 1877, de 750 millions en 1876 et de 696 millions seulement en 1875.

Pour les cultures diverses, nous citerons :

La *betterave* qui, pour une superficie de 444,858 hectares, a fourni une récolte de 108 millions de quintaux d'une valeur brute de 293 millions de francs;

Le *tabac* (10,454 hectares), qui a produit 121,011 quintaux de feuilles valant 9,179,000 fr. ;

Le *houblon* (13,211 hectares), avec une production de 32,597 quintaux, valeur : 6,755,242 fr.;

La *garance* (168 hectares), dont le produit, évalué à 2,867 quintaux, vaut 75,340 fr.

Il nous suffira de rappeler, pour montrer combien cette dernière culture est en décadence, qu'en 1862, époque à laquelle elle était encore florissante, elle occupait 20,468 hectares ayant produit 167,792 quintaux dont la valeur était estimée à 11 millions de francs. La *garance artificielle* a fait disparaître cette plantation.

En ce qui concerne les *plantes textiles*, la statistique de 1879 fournit les résultats suivants :

Production en flasse.

	HECTARES.	QUINTAUX.
Chanvre	88,685	564,464
Lin	67,789	380,930
	<hr/>	<hr/>
	156,474	945,394

La valeur de cette double production est estimée à 98,900,000 fr.

Sans entrer dans le détail des *graines oléagineuses*, il nous suffira d'indiquer à combien l'on estime leur production en huile :

Production en huile.

Chênevis	18,567	quintaux valant	2,658,000 fr.
Lin	32,175	—	3,459,000
Colza	313,413	—	36,796,905
Œillette et autres	48,389	—	6,729,000
Olives	201,144	—	29,012,000

La valeur totale de cette production est d'environ 79 millions de francs, à laquelle il faut ajouter 19 millions de francs pour les tourteaux.

Si nous passons à la *vigne* qui, après les céréales, constitue notre plus grande richesse agricole, nous trouvons que, malgré les ravages du phylloxera, elle occupait en 1879, 2,817,863 hectares, soit encore près des 5 centièmes (4,76) de la superficie totale de la France. La récolte, qui avait été, en 1878, de 51 millions d'hectolitres, est descendue en 1879 à 26 1/2 millions d'hectolitres, ne représentant plus qu'une valeur de 880 millions de francs, au lieu de 1 milliard 367 millions en 1878.

Quelques mots maintenant sur un certain nombre de produits agricoles accessoires que leur importance ne permet pas de négliger.

En ce qui concerne la *sériciculture*, l'année a été des plus mauvaises ; sur 453,810 onces de graines mises en sillons, la récolte en cocons n'a été que de 4,796,149 kilogr., lesquels, à raison de 4 fr. 78 c. l'un, ne représentent qu'une valeur d'un peu moins de 23 millions de francs. En 1878, la récolte en cocons avait dépassé 7 millions de kilogrammes, et il est des années où elle dépasse 12 millions. Il est vrai qu'en 1876 on l'avait vue descendre à 2 millions.

Si nous passons à l'*apiculture*, nous trouvons pour l'année 1879 les résultats suivants : nos 1,808,518 ruches en activité ont produit 8,581,018 kilogr. de miel et 2,492,942 kilogr. de cire valant ensemble 20 millions de francs. C'est par rapport à l'année précédente un déficit de 2 millions de francs.

Voici, pour terminer, quel a été, au 31 décembre 1879, l'effectif du bétail :

Espèce chevaline	2,817,803
Mulets	273,418
Anes	394,256
Bœufs et taureaux	2,473,250
Vaches	7,267,573
Veaux	1,845,374
Espèce ovine } indigène	20,292,949
} perfectionnée	2,700,918
— porcine	5,502,638
— caprine	1,546,566

Cet effectif diffère peu de celui des années précédentes.

Comme produits des animaux, nous citerons la laine, dont la production a été de 410,000, et le suif de 208,000 quintaux. On remarque que ces deux produits subissent depuis quelque temps une diminution marquée.

11° Sinistres.

Cette statistique est consacrée à l'évaluation des dommages provenant des incendies, de la grêle, de la gelée, des inondations et des pertes de bestiaux. Les pertes qui résultent de ces sinistres sont compensées, en partie, soit par des dégrèvements d'impôts, soit par des secours distribués aux sinistrés les plus malheureux par les soins du Ministère de l'agriculture. Ajoutons que, dans certains cas extraordinaires, comme les grandes inondations, l'invasion subite d'une épizootie, des lois spéciales pouvoient dans une large mesure aux nécessités du moment.

Voici quel a été, depuis 1871, le montant annuel des dommages résultant de ces divers sinistres :

Montant total des dommages (en francs).

ANNÉES.	INCENDIES.	GRÊLE.	GELÉE.	INONDATIONS.	PERTES de bestiaux.
1871. . . .	38,812,954	47,576,202	112,508,758	4,763,992	45,358,817
1872. . . .	34,320,181	67,130,222	51,900,664	24,626,768	30,498,318
1873. . . .	38,494,685	59,324,542	247,169,230	6,833,518	30,126,291
1874. . . .	46,667,020	151,578,254	205,404,846	6,358,974	28,463,107
1875. . . .	35,965,792	91,844,206	14,769,350	149,537,498	28,166,102
1876. . . .	49,885,754	46,680,565	70,136,841	16,971,598	31,377,775
1877. . . .	44,875,999	60,391,107	20,909,048	9,064,666	29,758,854
1878. . . .	44,970,132	77,515,412	11,116,445	9,503,895	31,907,193
1879. . . .	42,521,891	60,331,004	35,879,745	28,223,825	32,602,830

En 1879, le montant total des pertes a été évalué à 199,559,295 fr. Il ne sera pas sans intérêt de rapprocher l'évaluation des autorités locales de celles qui ont été établies en vue de dégrèvement pour l'administration des contributions directes et du montant en capital des pertes admises au secours spécial par le Ministre de l'agriculture :

	MONTANT total des pertes.	MONTANT des pertes admises au dégrèvement.	MONTANT des pertes admises au secours.
	francs.	francs.	francs.
Incendies	42,521,891	5,703,897	3,094,903
Grêle	60,331,004	58,398,241	15,068,783
Gelée	35,879,745	22,142,228	1,170,312
Inondations	28,223,825	23,698,341	4,081,593
Pertes de bestiaux	32,602,830	87,001	12,331,943
	<u>199,559,295</u>	<u>110,029,708</u>	<u>35,747,534</u>

On remarquera qu'en ce qui concerne les sinistres purement agricoles (grêle, gelée, inondations), l'évaluation des agents des contributions se rapproche des évaluations plus complètes des agents locaux. Les incendies ne sont admis au dégrèvement que dans la proportion d'un sixième, par cette raison que les pertes qui en résultent sont en grande partie couvertes par les compagnies d'assurances. Enfin, les pertes de bestiaux ne donnent lieu qu'à des dégrèvements insignifiants.

Quant aux secours proprement dits, ils ont porté principalement cette année sur les dommages résultant de la grêle, des inondations et des pertes de bestiaux.

En résumé, les évaluations en cas de dégrèvement forment les 55 centièmes des pertes totales, et celles en cas de secours les 18 centièmes seulement.

Voici quel a été le montant du dégrèvement et des secours accordés pour les sinistres de 1879 :

	DÉGRÈVEMENTS.	SECOURS.	PROPORTION pour 100 fr. de perte totale.	
			Dégrèvement.	Secours.
	francs.	francs.		
Incendies.	16,466	126,316	0.04	0.29
Grêle	740,550	607,438	1.24	1.07
Gelée	214,992	53,377	0.60	0.12
Inondations.	502,275	164,201	1.78	0.58
Pertes de bestiaux . .	312	495,753	»	1.52
	<hr/> 1,474,595	<hr/> 1,447,085	<hr/> 0.74	<hr/> 0.73
			<hr/> 1.47	

De sorte qu'en réunissant le dégrèvement au secours, le dédommagement est de 1 fr. 47 c. pour 100 fr. de perte, soit 1 fr. pour un dommage évalué à 68 fr.

Les chiffres qu'on vient de présenter sont loin d'être constants, car chaque année les dommages causés par les divers sinistres éprouvent de grandes variations. Il n'y a guère que les incendies et les pertes de bestiaux qui présentent une certaine uniformité. Les autres dépendent de variations climatiques qu'il est difficile de prévoir.

En ce qui concerne les incendies (il n'a pas été fait d'évaluation pour les autres sinistres), les relevés des corps de sapeurs-pompiers fournissent pour Paris, en 1879, 878 cas ayant donné lieu à 5,396,030 fr. de dégâts.

12° Industrie.

(Statistique sommaire des industries principales.)

Bien que le bureau de la statistique générale n'ait pas eu à s'occuper des industries extractive et métallurgique, il convient, pour être complet, de présenter, d'après les statistiques du Ministère des travaux publics, les résultats les plus importants de cette double exploitation.

La principale branche de l'industrie minérale est la production de la houille.

Elle a été en 1879 de 17,111,000 tonnes, savoir :

Houille et anthracite.	16,577,000	} 17,111,000
Lignite	534,000	

C'est, par rapport aux années précédentes, un état presque stationnaire, mais il ne faut pas oublier qu'en 1872 et 1873, un effort extraordinaire s'est produit dans cette industrie. On doit s'estimer heureux qu'il se soit maintenu.

Quant à la consommation de la houille, qui n'avait fait aucun progrès depuis 1873, elle a repris son essor en 1879. Elle est actuellement de 25,332,000 tonnes, ce qui correspond à 0^{ton},68 par habitant.

La production du *minerai de fer*, en France, a diminué de 9 p. 100 par rapport à 1878, année jusqu'à laquelle elle était restée à un chiffre presque constant de 2,500,000 tonnes ; elle est actuellement de 2,271,000 tonnes. Il y a eu également une diminution assez marquée dans la production des autres minerais qui, de 180,000 en 1875, est descendue en 1879 à 146,000 tonnes.

Si nous passons à l'industrie sidérurgique, qui avait fait de sensibles progrès dans ces dernières années, nous sommes amenés à constater en 1879 une légère dépression qui ne se continuera pas en 1880, par suite de l'extension toujours croissante de l'industrie des chemins de fer.

La production de la fonte, qui avait été en 1878 de 1,521,000 tonnes, n'est plus en 1879 que de 1,400,000.

La production des fers marchands et rails est portée de 7,109,000 à 7,202,000 tonnes ; celle de la tôle de 132,000 à 137,000 tonnes ;

Celle de l'acier Bessemer, Siemens et Martin, qui est en progrès constant, de 240,000 à 283,000 tonnes, tandis qu'il y a eu une diminution assez marquée dans les aciers obtenus par les méthodes ordinaires.

Enfin, il y a eu arrêt dans la production des autres métaux qui, de 2,745,000 tonnes en 1877, s'est élevée à 3,214,000 en 1878, pour descendre en 1879 à 2,748,000 tonnes.

L'emploi de la vapeur, qui joue depuis longtemps en France un rôle considérable, continue à se répandre, en suivant une marche ascendante. C'est ainsi qu'en 1871, immédiatement après la guerre, il n'y avait en France que 36 millions de chaudières motrices et calorifères employées dans l'industrie, tandis qu'il y en a aujourd'hui 50 millions.

Les établissements où l'on emploie la vapeur sont actuellement au nombre de 32,177. Ils possèdent 39,556 machines d'une force de 516,461 chevaux-vapeur. Il y a de plus 45,163 chaudières motrices, 4,806 chaudières calorifères, et 22,862 récipients à vapeur.

Les machines locomotives employées dans les chemins de fer sont au nombre de 7,185, d'une force totale de 2,439,716 chevaux.

Les machines employées dans la navigation maritime sont au nombre de 926, de la force de 227,028 chevaux ; celles qui sont employées dans la navigation fluviale ou des canaux sont au nombre de 460, de la force totale de 19,371 chevaux.

En résumé, il y a actuellement en France 49,835 machines, dont la force est représentée par 3,181,100 chevaux-vapeur ; l'accroissement total réalisé en 1879 a été d'environ 2,500 machines et 157,000 chevaux-vapeur, soit d'un peu plus de 5 p. 100, aussi bien pour le nombre des machines que pour leur force nominale.

Les renseignements recueillis par le service de la statistique générale permettent d'évaluer ainsi qu'il suit le chiffre et la valeur de la production d'un certain nombre de nos industries les plus importantes.

Résultats de 1879.

		NOMBRE des établissements.	PRODUCTION.	VALEUR de la production. francs.
Industries céramiques.	{ Porcelaine blanche.	305	»	31,821,000
	{ — opaque.	22	»	14,990,000
	{ Faïence	86	»	27,420,000
				<u>74,231,000</u>
Verres et cristaux.	{ Verres.	169	»	83,144,200
	{ Glaces.	8	»	24,948,000
				<u>108,092,200</u>
Manufacture de papiers et cartons (tonnes).			155,967	<u>113,685,230</u>
Usines à gaz.	{ Gaz (m. cubes)		467,491,440	128,737,555
	{ Coke (tonnes).	682	1,364,569	43,600,971
	{ Goudron (tonnes).		34,544	7,852,046
				<u>180,190,572</u>
Sucre.	{ Sucre brut (tonnes)	515	385,242	223,730,129
	{ Sucre raffiné (tonnes)	33	384,277	562,764,750
Bougies stéariques.		169	34,544	64,552,425
Savons.		348	155,084	100,942,490

C'est pour ces diverses industries, sans compter certains produits accessoires, comme, par exemple, les mélasses provenant des usines à sucre, une valeur réalisée de 1 milliard 500 millions de francs.

En ce qui concerne l'industrie textile, on a dû renoncer à faire connaître la quantité et la valeur des produits, mais on peut se rendre compte de leur importance relative par le nombre des broches et par celui des métiers.

FILATURE ET TISSAGE.	NOMBRE des établissements.	NOMBRE, EN 1879,		
		des broches.	des métiers	
			mécaniques.	à bras.
Coton.	906	4,878,304	63,348	48,961
Laine.	2,200	3,022,777	35,274	42,934
Chanvre, lin et jute.	584	738,619	18,821	35,144
Soie	590	242,140	12,304	59,717
	<u>4,280</u>	<u>8,881,840</u>	<u>129,747</u>	<u>186,756</u>
			<u>316,503</u>	

Dans ces chiffres ne sont pas compris les mélanges et les manufactures de lacets, qui comptent ensemble 844,000 broches, 36,267 métiers mécaniques et 20,456 métiers à bras.

Il y a lieu de considérer enfin l'industrie de soies grèges (fileries et moulineries) qui occupe encore près de 50,000 ouvriers, malgré la crise qui a pesé et pèse encore sur la production de la soie.

T. LOUA.